

Sujet : SSPL

De : > jeannerosepascale (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 21:55

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

avis **défavorable** au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Ce projet ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Sujet : Avis défavorable au projet de modification de SPPL du littoral de SAINTE-LUCE

De : > argil972 (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 22:06

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas, commune de SAINTE-LUCE pour les motifs suivants:

- Certains de ces occupants ont placés leurs diverses constructions (piscines,) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.
- L'article fondateur de la SPPL (L 121-31 du code urbanisme), stipule que « les propriétés privées riveraines du domaine public maritime sont grevées sur une bande de 3M de largeur d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons » ce n'est pas le cas de votre projet.
- Le sentier littoral promis ne respecte pas le bon croisement des usagers et leur circulation en toute sécurité.

Fait le 15 Février 2022
À SAINTE-LUCE

ROSINE Roselyne

Sujet : Enquête publique littoral de Sainte-Luce

De : > jmp.sb972 (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 22:15

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr



Adresse introuvable

Votre message n'est pas parvenu à **enquete-publique.deal972@developpement.gouv.fr**, car le domaine developpement.gouv.fr est introuvable. Vérifiez qu'il ne contient pas de fautes de frappe ni d'espaces superflus, puis réessayez.

Subject: Participation à l'enquête publique du littoral de sainte-luce

Bonjour

Je tiens à vous faire part de mon souhait de manifester en faveur du maintien sans entraves de l'accès du littoral de Sainte-Lucie du bourg jusqu'à l'anse mabouya.

Il est fondamental de permettre le passage des piétons ainsi que le libre accès de la zone. J'espère donc la réalisation de travaux qui permettront le passage de la population sur ce littoral.

Philippe JEAN-MARIE

Sujet : Avis défavorable au projet de modification de SPPL du littoral de Sainte-Luce

De : > raffincarlyne1 (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 22:22

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas, commune de SAINTE-LUCE. La loi donne droit à une SPPL de 3m et ce n'est pas le cas de ce projet.

Cordialement,

C RAFFIN

Sujet : SPPL du littoral de SAINTE-LUCE

De : > Parentalitegaliste (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 22:26

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL du littoral de désert à Mabouyas commune de SAINTE-LUCE pour les motifs suivants:

- Le projet prévoit un sentier ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité
- Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Je vous remercie.

Sujet : Enquête publique Littoral Sainte-Luce

De : > pascal.pdbc (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 22:27

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Sujet : Avis enquête publique chemin littoral de Sainte-Luce

De : > mididi972 (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 22:39

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je donne un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Sainte-Luce.

Pour motif:

-Santier étroit et dangereux .passage sur des têtes de murs. Passage glissant pour cause de piscines débordantes se déversant sur le santier.

- Impossibilité de passer cause de piscine .ce n'est plus un santier puisque obligation d'entrée dans la mer sur des rochers .

Le littoral doit être protégé doit être profitable à tout un chacun pour profiter des plages et des vues . Ce santier doit être élargie à certains endroits pour être moins dangereux .

Toutes les constructions empiétant sur ce littoral doit être détruites. Vue la fréquentation de ce parcours depuis 2019 suite à la mobilisation de la population, il faut rendre ce parcours plus sécurisé,.

En cas de chute grêle ou mortelle qui sera responsable ?

-Le parcours doit être sécurisé, permettant à tous de profiter de cette promenade.

Le Robert le 15 février 2022

Eddy MICHEL.

De : > yanouss972 (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 22:54

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Avis défavorable pour la modification du circuit de Fond Larion jusqu'à l'anse Mabouya

Sujet : Ste Luce

De : > mariejulienne.coeurvolan (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 23:41

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je donne un avis défavorable au projet concernant servitude de passage sur le littoral de Sainte Luce.

Je soutiens l'assaupamar.

Marie Julienne Coeurvolan

Sujet : URGENT ENQUETE PUBLIQUE SPPL SAINTE LUCE /JORET

De : > cabinet (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 03:32

Pour : Enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

CABINET ETCHE AVOCATS

Affaire : JORET / PREFECTURE MARTINIQUE (PDP)

Nos Ref. : 21-0288

Madame le Commissaire Enquêteur,

Dans l'instance référencée ci-dessus, je vous remercie de trouver, ci-joint, un courrier valant observations dans l'intérêt des époux JORET outre les pièces visées.

Je vous remercie d'annexer cette correspondance dans votre dossier d'enquête et d'y apporter toutes observations et/ou réponses utiles.

Je vous prie de croire à l'assurance de ma considération distinguée et dévouée.

Christophe MIRANDA

Sujet : La liberté de circuler sur tout le littoral sans embuche sans aucune barriere ni de piscine ni extentions illégale etc

De : > saxemard.lucien1950 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 05:01

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Mon message c' est ma liberté de circuler sur le littorale martiniquais a ste luce ou ailleurs aucune piscine bungalows ne m' obligeant pas dévier de mon chemin pour marcher sur des rochers ou les escalader les sentiers doivent dégagès et libres de tout encombrants et doit etre libre car certaines constructions illégales de surcroit ne respectent pas ma liberté d' aller et venir au gré de mes passages sur ce littorale que ttes piscine ttes extensions toutes barrieres qui empêcheraient la circulation soient détruitent et que notre littorale doit libre d' acces

Sujet : d'enquête publique préalable à la modification des caractéristiques de la servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL) entre les plage de l'Anse Désert et l'Anse Mabouyas sur le territoire de la ville de Sainte-Luce

De : > MANUBRED97200 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 05:18

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Mr Mme

J'émet un avis défavorable au projets de modification de la SPPL sur le littoral entre les plage de l'Anse Désert et l'Anse Mabouyas sur le territoire de la ville de Sainte-Luce

La loi autorise une SPPL de 3 M pourquoi elle n'est pas respectée !

Le sentier du littoral que vous avez prévu passe en hauteur de falaise, voir dans la mer, aucune sécurité pour les usagers ...

Où se trouve le titre des occupants qui conteste le passage ?????

Je souhaite ardemment que le passage prévu pour les piétons et les sportifs soit sans encombre et a pieds secs le long de ce littorale , ainsi qu'un libre accès a la zone.

CORDIALEMENT

Sujet : Projet de modification de SPPL du littoral de Ste-Luce

De : > merkiled_dan (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 05:48

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Face au projet de modification de SPPL du littoral de Sainte-Luce, j'émet un avis défavorable pour les raisons suivantes :

- le projet de loi ne montre pas les titres de propriétés des occupants interdisant le passage ;
- la liberté de circulation sur un espace public
- la loi du 31 décembre 1976 institue une servitude de passage le long du littoral d'une largeur de 3m sur les propriétés du domaine public maritime. La loi littoral du 3 janvier 1986 a permis la création d'une servitude transversale au rivage afin de renforcer cette volonté d'ouverture et d'accès au public.

Cordialement

Envoyé depuis Yahoo Mail pour

Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android

Sujet : servitude du littoral

De : > annickboutikconfections (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 06:00

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour

Je donne un avis défavorable à ce projet, la Martinique est une île, la réglementation est claire un droit de passage sur tout le littoral doit être conservé, aucune privatisation d'espaces ne doit avoir cours ici. Il serait bon de commencer à respecter ce qui existe et cesser de vouloir tout régenter et modifier sans que ce soit pour un mieux être ou vivre.

Motifs suivant :

- ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m ;
- la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Sujet : Avis Modification litoral

De : > burdyhubert (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 06:08

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je suis défavorable à la modification du SPPL du littoral de Ste-Luce, pour les motifs suivants:

- L'article fondateur de la SPPL (L 121-31 du code l'urbanisme), stipule que « les propriétés privées riveraines du domaine public maritime sont grevées sur une bande de 3m de largeur d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons ».

Ce n'est pas le cas de votre projet.

- Le sentier littoral promis ne respecte pas le bon croisement des usagers et leur circulation en toute sécurité.

- Le projet prévoit un sentier de 1,40 m et même de 70 cm à certains endroits ne permettant pas un croisement des usagers en toute sécurité.

- Le de sentier littoral prévu se trouve en Crête de falaise, voir certaines fois au pied de la falaise dans la mer...et la sécurité n'est pas assuré.

- le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.

- Certains de ses occupants ont placés leurs divers constructions (Piscine...kiosque...) sur le domaine public (aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent).

Pour toutes ces raisons j'émets un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à L'Anse Mabouyas, commune de Ste Luce.

Merci de votre attention

Cordialement

Hubert BURDY

Sujet : Avis défavorable

De : > vakansmartik (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 06:26

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Avis défavorable

Ne respecte pas le droit à une servitude de

3 m permettant d'assurer la sécurité des usagers le long du littoral.

Rose Helene CADET-MARTHE

Sujet : Avis sur la SSPL

De : > siana.lau (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 06:28

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je souhaite donner un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits. De plus, il me semble , humblement , qu'il est nécessaire d'honorer le littoral , sa nature sans chercher à en réaliser ce que l'on souhaite à tout prix.

Respectueusement ,

Anaïs Arnaud.

Sujet : Avis passage piétons entre mabouya et désert

De : > maevaceleste (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 06:42

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

J'émet un avis défavorable du projet de modification de la SPPL sur le littoral entre Mabouya et Desert pour les motifs suivants :

La loi donne droit à une SPPL de 3m et ce n'est pas le cas de ce projet.

Le projet prévoit un passage 1,40m voire 70cm ce qui ne permettra pas un croisement sécurisé des usagers.

Le sentier littoral prévu de trouvé en crêt de falaise voire parfois au pied de la falaise dans la mer : la sécurité n'est pas assurée.

Le projet ne montre pas les titres de propriétés des personnes voulant interdire le passage.

Bien cordialement,

Maeva Celeste

De : > lys.lucie (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 07:01

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

J émet un avis défavorable au projet de modification de servitude de passage des piétons sur le littoral SSPL de Sainte Luce.

Sujet : Observations relatives au projet de modifications de la SPPL sur le littoral de Désert à Sainte-Luce

De : > pascaletourbillon1 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 07:10

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Mme la Commissaire enquêteur

La loi prévoit l'institution d'une SPPL de 3 mètres de large sur les propriétés riveraines du rivage de la mer, pour permettre le libre accès et la libre circulation sur le littoral.

Certes, cette SPPL peut être modifiée, mais uniquement pour ne pas trop porter atteinte à l'intimité des riverains, tout en assurant le libre cheminement des usagers sur le littoral en toute sécurité.

Le projet soumis à l'enquête publique prévoit un sentier littoral de 1,40 mètre de large seulement, et même 70 centimètres à certains endroits (même pas la largeur d'une porte!), empêchant tout croisement d'usagers.

Selon ce projet, le passage devrait se faire le plus souvent en crête de falaise, et même parfois en pied de falaise, accroché à une corde branlante au-dessus de la lame battante, au mépris de la sécurité des usagers.

Aucun titre de propriété, aucune autorisation n'est produit au dossier pour les nombreuses constructions et installations (maisons d'habitation, decks, clôtures, piscines...) qui interdisent le cheminement sur le littoral.

Pour toutes ces raisons, j'émet un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de SPPL tel qu'il est présenté.

Pascale TOURBILLON

Sujet : Projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral de Sainte-Luce.

De : > jycekar (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 07:10

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je donne un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Sujet : Avis défavorable sppl ste Luce

De : > tobinord.svt (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 07:12

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je suis complètement défavorable à la modification du SPPL du littoral de Ste-Luce.

Pour les motifs suivants :

- L'article fondateur de la SPPL (L 121-31 du code l'urbanisme), stipule que « les propriétés privées

riveraines du domaine public maritime sont grevées sur une bande de 3m de largeur d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons » ce qui n'est pas le cas de votre projet.

- Le sentier littoral promis ne respecte pas le bon croisement des usagers et leur circulation en toute sécurité.

-Il est inadmissible qu'il soit envisagé de modifier le passage légal du littoral. Pour les intérêts personnels de propriétaires de logements aux diverses pratiques illégales (piscine, kiosque personnelle) sur la place publique.

Cordialement,

Un Martiniquais et sa famille

Sujet : Avis défavorable servitude désert anse mabouya sainte luce

De : > beuset.irfssl (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 07:18

Pour : <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour

Je suis l'avis de l'assaupamar.

Je me permets aussi d'émettre un avis défavorable .

J'espère que le reste de la population donnera son avis aussi concernant la servitude de
Desert anse mabouya sainte luce .

Cordialement .

BEUSE Tatiana

Envoyé depuis Yahoo Mail pour iPhone

Sujet : Avis defavorable

De : > lawrane.chelza (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 07:19

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Nous sommes libre de circuler dans des endpoint Public sans avoir a dit Stp

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : Enquête publique sainte luce

De : > d.merkiled (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 07:22

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour

Je fais suite à l'enquête publique relatif au passage sur le littoral de la plage de Sainte-Luce. J'émet un avis défavorable à la privatisation de l'accès à la plage pour le motif suivant : Tout Citroën doit pouvoir circuler sur le domaine public et aucune plage aucun espace ne doit être privatisé sur domaine public. La loi du 3 janvier 1986 nous l'impose.
Cordialement

Sujet : Enquête publique DEAL - SSPL : avis défavorable

De : > maryam.h40 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 07:33

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour

Je vous prie de recevoir l'avis défavorable que j'émet quant au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce, au Motif suivant : le projet ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Murielle HOMBEL

Résidente de la Martinique

0696289529

Sujet : avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

De : > metfelipao (par Internet) <metfelipao@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 07:44

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Par la présente, je donne un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Ledit projet ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Sujet : Mon avis

De : > capssoleilsainteanne (par Internet) <capssoleilsainteanne@live.fr>

Date : 16/02/2022 à 07:48

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour.

J'émet un avis TRES DÉFAVORABLE au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas commune de Ste LUCE pour les motifs suivants :

- La loi donne droit à une SPPL de 3m et ici, elle est loin d'être respectée.
- Le projet prévoit un sentier de 1,40 et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu , promis, se trouve en crête de falaise, voire certaines fois au pied de la falaise, dans la mer : LA SÉCURITÉ N'EST PAS ASSURÉE.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants qui posent problème en interdisant le passage. POURQUOI ?
- Certains de ces occupants ont placé leurs déversés constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est donc possible autre que dans la mer, avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Avant de mettre en place une nouvelle enquête publique pour ce projet, assurez vous de faire respecter la loi, par les occupants posant problème. Elle est valable pour tous.

Maguy

Merci

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Sujet : Mon avis

De : > claren.moussard (par Internet) <claren.moussard@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 07:50

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour.

J'émet un avis TRES DÉFAVORABLE au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas commune de Ste LUCE pour les motifs suivants :

- La loi donne droit à une SPPL de 3m et ici, elle est loin d'être respectée.
- Le projet prévoit un sentier de 1,40 et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu , promis, se trouve en crête de falaise, voire certaines fois au pied de la falaise, dans la mer : LA SÉCURITÉ N'EST PAS ASSURÉE.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants qui posent problème en interdisant le passage. POURQUOI ?
- Certains de ces occupants ont placé leurs déversés constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est donc possible autre que dans la mer, avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Avant de mettre en place une nouvelle enquête publique pour ce projet, assurez vous de faire respecter la loi, par les occupants posant problème. Elle est valable pour tous.

Claren M

Merci

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Sujet : Mon avis

De : > yvan.youri.laviolette (par Internet) <yvan.youri.laviolette@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 07:53

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour.

J'émet un avis TRES DÉFAVORABLE au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas commune de Ste LUCE pour les motifs suivants :

- La loi donne droit à une SPPL de 3m et ici, elle est loin d'être respectée.

- Le projet prévoit un sentier de 1,40 et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.

- Le sentier littoral prévu , promis, se trouve en crête de falaise, voire certaines fois au pied de la falaise, dans la mer : LA SÉCURITÉ N'EST PAS ASSURÉE.

- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants qui posent problème en interdisant le passage. POURQUOI ?

- Certains de ces occupants ont placé leurs déversés constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est donc possible autre que dans la mer, avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Avant de mettre en place une nouvelle enquête publique pour ce projet, assurez vous de faire respecter la loi, par les occupants posant problème. Elle est valable pour tous.

Yvan L.

Merci

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Sujet : Mon avis

De : > 972patrick.neris (par Internet) <972patrick.neris@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 07:54

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour.

J'émet un avis TRES DÉFAVORABLE au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas commune de Ste LUCE pour les motifs suivants :

- La loi donne droit à une SPPL de 3m et ici, elle est loin d'être respectée.
- Le projet prévoit un sentier de 1,40 et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu , promis, se trouve en crête de falaise, voire certaines fois au pied de la falaise, dans la mer : LA SÉCURITÉ N'EST PAS ASSURÉE.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants qui posent problème en interdisant le passage. POURQUOI ?
- Certains de ces occupants ont placé leurs déversés constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est donc possible autre que dans la mer, avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Avant de mettre en place une nouvelle enquête publique pour ce projet, assurez vous de faire respecter la loi, par les occupants posant problème. Elle est valable pour tous.

Patrick NERIS

Merci

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Sujet : Mon avis

De : > laviolettealberte (par Internet) <laviolettealberte@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 07:55

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour.

J'émet un avis TRES DÉFAVORABLE au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas commune de Ste LUCE pour les motifs suivants :

- La loi donne droit à une SPPL de 3m et ici, elle est loin d'être respectée.

- Le projet prévoit un sentier de 1,40 et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.

- Le sentier littoral prévu , promis, se trouve en crête de falaise, voire certaines fois au pied de la falaise, dans la mer : LA SÉCURITÉ N'EST PAS ASSURÉE.

- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants qui posent problème en interdisant le passage. POURQUOI ?

- Certains de ces occupants ont placé leurs déversés constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est donc possible autre que dans la mer, avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Avant de mettre en place une nouvelle enquête publique pour ce projet, assurez vous de faire respecter la loi, par les occupants posant problème. Elle est valable pour tous.

Alberte L.

Merci

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Sujet : Mon avis

De : > christoblood290 (par Internet) <christoblood290@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 07:56

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour.

J'émetts un avis TRES DÉFAVORABLE au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas commune de Ste LUCE pour les motifs suivants :

- La loi donne droit à une SPPL de 3m et ici, elle est loin d'être respectée.

- Le projet prévoit un sentier de 1,40 et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.

- Le sentier littoral prévu , promis, se trouve en crête de falaise, voire certaines fois au pied de la falaise, dans la mer : LA SÉCURITÉ N'EST PAS ASSURÉE.

- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants qui posent problème en interdisant le passage. POURQUOI ?

- Certains de ces occupants ont placé leurs déversés constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est donc possible autre que dans la mer, avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Avant de mettre en place une nouvelle enquête publique pour ce projet, assurez vous de faire respecter la loi, par les occupants posant problème. Elle est valable pour tous.

Christopher

Merci

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Sujet : Servitude Sainte Luce

De : > dinao1 (par Internet) <dinao1@msn.com>

Date : 16/02/2022 à 08:01

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

M.Adenet Dino

Trou au diable

97228 Sainte Luce

Bonjour, je souhaite vous faire part que je souhaite donner un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Cordialement.

Sujet : Servitude sur le littoral de passage à sainte-Luce Martinique.

De : > francisadamis (par Internet) <francisadamis@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 08:03

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je donne un avis défavorable.

Le littoral ne doit pas être entravé des propriété privée.la libre circulation au abord des plages ou sentier doit rester accessible à tous.

Sujet : Avis enquête publique chemin littoral de Sainte-Luce

De : > mididi972 (par Internet) <mididi972@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 08:09

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Avis DÉFAVORABLE

Je donne un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Sainte-Luce.

Pour motif:

- Santier étroit et dangereux .passage sur des têtes de murs.
Passage glissant pour cause de piscines débordantes se déversant sur le santier.
- Impossibilité de passer cause de piscine .ce n'est plus un santier puisque obligation d'entrée dans la mer sur des rochers

Le littoral doit être protégé doit être profitable à tout un chacun pour profiter des plages et des vues . Ce santier doit être élargie à certains endroits pour être moins dangereux . Toutes les constructions empiétant sur ce littoral doit être détruites. Vue la fréquentation de ce parcours depuis 2019 suite à la mobilisation de la population, il faut rendre ce parcours plus sécurisé,.

En cas de chute grâve ou mortelle qui sera responsable ?

- Le parcours doit être sécurisé, permettant à tous de profiter de cette promenade.

Le Robert le 15 février 2022

Eddy MICHEL.